



## **DELIBERATION N° D.2025.06.26** **du Conseil municipal du 19 juin 2025**

### **Adoption du compte administratif relatif au budget principal de la ville de Versailles.** **Exercice budgétaire 2024.**

Date de la convocation : 12 juin 2025  
Date d'affichage : 20 juin 2025  
Nombre de conseillers en exercice : 53  
Secrétaire de séance : M. Pierre FONTAINE  
Rapporteur : M. Alain NOURISSIER

**Président** : Monsieur Alain NOURISSIER

#### **Sont présents :**

M. Jean-Pierre LAROCHE DE ROUSSANE, Mme Pilar SALDIVIA, M. Michel BANCAL, M. Emmanuel LION, Mme Annick BOUQUET, M. François DARCHIS, Mme Anne-France SIMON, M. Charles RODWELL, M. Nicolas FOUQUET, Mme Claire CHAGNAUD-FORAIN, M. Jean-Yves PERIER, M. Bruno THOBOIS, Mme Muriel VAISLIC, Mme Corinne FORBICE, M. Alain NOURISSIER, Mme Nadia OTMANE TELBA, M. Arnaud POULAIN, Mme Anne-Lys DE HAUT DE SIGY, M. Xavier GUITTON, Mme Corinne BEBIN, Mme Anne JACQMIN, Mme Emmanuelle DE CREPY, Mme Dominique ROUCHER-DE ROUX, Mme Ony GUERY, Mme Stéphanie LESCAR, Mme Marie BOELLE, M. Gwilherm POULLENNEC, Mme Anne-Lise JOSSET, Mme Brigitte CHAUDRON, Mme Béatrice RIGAUD-JURE, M. Pierre FONTAINE, M. François-Gilles CHATELUS, M. Philippe PAIN, Mme Florence MELLOR, M. Eric DUPAU, Mme Nicole HAJJAR, Mme Martine SCHMIT, M. Wenceslas NOURRY.

#### **Absents excusés:**

Mme Marie-Laure BOURGOUIN-LABRO, M. Fabien BOUGLE, M. Christophe CLUZEL, M. Michel LEFEVRE, Mme Sylvie PIGANEAU, Mme Céline JULLIE, Mme Stéphanie BELNA, M. François DE MAZIERES, M. Erik LINQUIER, M. François BILLOT DE LOCHNER.

Mme Marie-Agnes AMABILE (pouvoir à Mme Claire CHAGNAUD-FORAIN), Mme Marie-Pascale BONNEFONT (pouvoir à M. Michel BANCAL), M. Moncef ELACHECHE (pouvoir à Mme Anne-France SIMON), M. Thierry DUGUET (pouvoir à M. Philippe PAIN), M. Olivier DE LA FAIRE (pouvoir à Mme Brigitte CHAUDRON).

\*\*\*\*\*

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.1612-12, L.2121-31 et L.2241-1 ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux communes et à leurs établissements publics ;

Vu la délibération n° 2012.03.40 du Conseil municipal de Versailles du 29 mars 2012 portant sur la dématérialisation des actes budgétaires et leur télétransmission au contrôle de la légalité ;

Vu la délibération n° D.2024.12.104 du Conseil municipal de Versailles du 12 décembre 2024 portant sur l'adoption du budget primitif 2024 du budget principal de la Ville ;

Vu la délibération n° D.2024.06.38 du Conseil municipal de Versailles du 20 juin 2024 portant sur l'adoption du compte administratif relatif au budget principal 2023 de la Ville ;

Vu la délibération n° D.2025.06.24 du Conseil municipal de Versailles du 19 juin 2025 portant sur l'adoption du compte de gestion relatif au budget principal pour l'exercice 2024 ;

Vu la délibération n° D.2025.06.25 du Conseil municipal de Versailles du 19 juin 2025 portant sur les

cessions et les acquisitions de la Ville et le montant du stock détenu par l'Etablissement public foncier d'Île-de-France (EPFIF) pour le compte de la Ville au 31 décembre 2024 ;

Vu la délibération n° D.2025.06.28 du Conseil municipal de Versailles du 19 juin 2025 portant sur l'adoption du budget supplémentaire 2025 du budget principal de la Ville ;

-----

- Le compte administratif a pour fonction de présenter, après la clôture de l'exercice, les résultats de l'exécution du budget. Il retrace toutes les recettes et toutes les dépenses réalisées au cours de l'année.

Il compare les prévisions et les autorisations se rapportant à chaque chapitre et à chaque article du budget avec les réalisations. Il est établi à partir de la comptabilité administrative tenue par l'ordonnateur, le Maire. Il constitue la balance générale de cette comptabilité et permet d'en assurer le contrôle.

C'est l'objet de la présente délibération.

- Pour le budget principal de la ville de Versailles, le compte administratif de l'exercice 2024 se présente ainsi :

- **En fonctionnement**, les réalisations du budget principal sont en dépenses de 127 701 640,77 € et en recettes de 141 075 224,15 €, ce qui permet de dégager un excédent de 13 373 583,38 €, auquel s'ajoute l'excédent de clôture de l'exercice 2023, pour 20 842 621,35 €.

Le résultat excédentaire de la section de fonctionnement s'élève donc au total à 34 216 204,73 €.

- **En investissement**, les réalisations du budget principal s'élèvent en dépenses à 53 169 098,91 € (y compris le déficit antérieur) et en recettes à 38 237 389,51 €. Le résultat de cette section est, par différence, déficitaire de 14 931 709,40 €. Les restes à réaliser en investissement s'élèvent en dépenses à 12 658 151,47 € et à 11 622 363,20 € en recettes, soit un solde déficitaire de 1 035 788,27 €. La couverture du besoin de financement 2024 en investissement, net des reports, s'élève donc à 15 967 497,67 €.

La proposition de l'affectation définitive du résultat 2024 de - 15 967 497,67 €, vous est faite conformément à la réglementation M57, par délibération séparée présentée à cette même séance du Conseil municipal.

Après prise en compte de la couverture du besoin de financement en investissement (net des reports), le résultat définitif de l'exercice 2024 (fonctionnement et investissement ensemble) s'élève donc à 18 248 707,06 €.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'adoption du Conseil municipal, réuni sous la présidence de M. Alain Nourissier pour l'examen du compte administratif de l'exercice 2024 du budget principal de la ville de Versailles établis par M. le Maire :

-----

#### **APRES AVOIR DELIBERE, DECIDE,**

- 1) d'adopter le compte administratif de l'exercice 2024 établi par M. le Maire relatif au budget principal de la ville de Versailles ;
- 2) de reconnaître la sincérité des restes à réaliser, repris au budget supplémentaire de l'exercice 2025 pour le budget principal de la Ville ;
- 3) d'arrêter les résultats définitifs tels que résumés dans les tableaux ci-après, en ce qui concerne les opérations relatives à l'exercice 2024 du budget principal de la Ville :

|                                    | INVESTISSEMENT        |                      | FONCTIONNEMENT        |                       | ENSEMBLE              |                       |
|------------------------------------|-----------------------|----------------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|
|                                    | Dépenses ou déficit   | Recettes ou excédent | Dépenses              | Recettes ou excédent  | Dépenses ou déficit   | Recettes ou excédent  |
| <b>COMPTE ADMINISTRATIF 2024</b>   |                       |                      |                       |                       |                       |                       |
| Résultats N-1 reportés             | 13 790 433,95         |                      |                       | 20 842 621,35         | 13 790 433,95         | 20 842 621,35         |
| Opérations de l'exercice           | 39 378 664,96         | 38 237 389,51        | 127 701 640,77        | 141 075 224,15        | 167 080 305,73        | 179 312 613,66        |
| <b>Totaux</b>                      | <b>53 169 098,91</b>  | <b>38 237 389,51</b> | <b>127 701 640,77</b> | <b>161 917 845,50</b> | <b>180 870 739,68</b> | <b>200 155 235,01</b> |
| Résultats de clôture               |                       | -14 931 709,40       |                       | 34 216 204,73         |                       | 19 284 495,33         |
| Restes à réaliser - investissement | 12 658 151,47         | 11 622 363,20        |                       | -                     | 12 658 151,47         | 11 622 363,20         |
| <b>Totaux cumulés</b>              | <b>12 658 151,47</b>  | <b>-3 309 346,20</b> |                       | <b>34 216 204,73</b>  | <b>12 658 151,47</b>  | <b>30 906 858,53</b>  |
| <b>Résultats définitifs</b>        | <b>-15 967 497,67</b> |                      |                       | <b>34 216 204,73</b>  |                       | <b>18 248 707,06</b>  |

La présente délibération sera jointe comme pièce justificative au budget et comptes de l'exercice 2024.

\*\*\*\*\*

M. le Maire soumet les conclusions du rapporteur au vote du Conseil municipal.

Nombre de présents : 38

Nombre de pouvoirs : 5

Nombre de suffrages exprimés : 43 (incluant les pouvoirs)

Le projet de délibération mis aux voix est adopté à l'unanimité par 43 voix

*Cet acte est susceptible d'être déféré devant le tribunal administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de son affichage.*